



## VŒU DU CESER

Séance plénière du 16 octobre 2015

Président : Patrick TASSIN

Séance plénière du 16 octobre 2015

**Vœu adopté à l'unanimité**

-----

Le CESER a pris connaissance de la nouvelle grille des horaires des dessertes TGV de l'Est de la France et de la nouvelle région ACAL, à compter d'avril 2016, et de la mise en service des 106 derniers kilomètres de la LGV.

Bien que la durée du trajet Paris-Strasbourg ou Champagne-Ardenne TGV-Strasbourg soit sensiblement diminuée, les Champardennais arriveront plus tard à Strasbourg, à 10h49 au lieu de 10h35, alors qu'un alsacien pourra arriver à Reims dès 7h23. Ainsi, la desserte TGV va en fait se dégrader. Ces horaires ne sont pas de nature à favoriser les déplacements vers le futur chef-lieu de la nouvelle région. Pourtant, quand les 3 régions auront fusionné, le besoin de déplacements entre l'actuel territoire champardennais, le sillon lorrain et la future capitale régionale sera significativement accru.

Le CESER demande à la SNCF de revoir sa grille afin de permettre des dessertes entre les grandes agglomérations de la nouvelle région avec des horaires adaptés aux besoins des acteurs et usagers, d'autant que les territoires traversés ont fortement contribué au financement de la LGV.



**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

Hôtel de Région  
5 rue de Jéricho – CS70441  
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Tél. **03 26 70 31 79** – Fax 03 26 21 69 76  
Courriel : [ceser@cr-champagne-ardenne.fr](mailto:ceser@cr-champagne-ardenne.fr)

[www.ceser-champagne-ardenne.fr](http://www.ceser-champagne-ardenne.fr)